30 septembre 2003 **03.356**

Question Roland Debély

Requérants d'asile. Rétablir les faits

La problématique des requérants d'asile avec ses amalgames, ses analyses et interprétations est différemment appréciée selon les protagonistes.

Le récent échec du rapatriement de requérants congolais déboutés et les articles de presse qui en découlent donnent à cette problématique un éclairage supplémentaire.

A toute fin d'objectivité et de transparence dans le débat, nous prions le Conseil d'Etat de nous informer succinctement de la situation dans notre canton:

– nombre de demandes d'asile présentées en 2003 avec la part des demandes acceptées et celles rejetées;
– nombre de requérants d'asile enregistrés actuellement dans le canton (état);
– parmi les requérants déboutés, nombre de ceux qui ont quitté le pays de leur plein gré, qui doivent quitter le pays et de ceux qui ont dû faire l'objet d'une décision exécutoire (renvoi forcé);
– nombre de requérants ayant "disparu";
– parmi les requérants, nombre d'individus ayant commis des délits;
– coûts annuels de l'asile à charge du canton.

Cosignataires: Y. Morel, M. Schafroth, B. Zumsteg, W. Geiser, M. Grossmann, C. Schallenberger, S. Vogel, W. Haag, F. Rutti, A. Gerber, J.-B. Wälti, R. Tanner, B. Keller, J. Tschanz et F. Loeffel.